

Condam-  
nations  
pour  
ivresse.

725. Le nombre total des condamnations pour ivresse durant les années 1886, 1887, 1888 et 1889 était de 11,156, 11,694, 12,807 et 13,841. L'augmentation numérique semble forte, mais la proportion par 1,000 personnes ne varie pas beaucoup, les chiffres pour chaque année étant de 2·33, 2·40, 2·57 et 2·72. Cette augmentation est aussi probablement due à ce que les relevés sont plus complets

Condam-  
nations  
pour ivres-  
se, par  
province,

726. D'après les relevés pour 1889, les condamnations pour ivresse, en proportion à la population, dans les différentes provinces furent comme suit :—

Nouveau-Brunswick,	1	condamnation par	253	personnes.
Manitoba,	1	“	254	“
Ontario,	1	“	311	“
Ile du Prince-Edouard,	1	“	370	“
Colombie-Anglaise,	1	“	425	“
Québec,	1	“	440	“
Nouvelle-Ecosse,	1	“	748	“

Manitoba ne tient plus la tête de la liste, ayant été remplacé par le Nouveau-Brunswick, cependant, eu égard à la population, les condamnations étaient plus nombreuses, mais le Nouveau-Brunswick a le plus reculé, la proportion ayant été augmenté de 1 par 303 à 1 par 253. Ontario tient toujours le troisième rang, tandis que la proportion de la Colombie-Anglaise diminue constamment, et en 1889 fut la seule province qui accusât une diminution comparée avec 1888. La Nouvelle-Ecosse est toujours la province la plus tempérante, mais les relevés ne sont pas ce qu'ils devraient être. Il y a probablement un certain nombre de condamnations pour ivresse dans chaque province, en n'exceptant pas même Ontario, qui ne sont pas données dans les relevés et ces relevés changeraient peut-être les chiffres, sinon l'ordre.

Condam-  
nations de  
toutes sor-  
tes, par  
province.

727. Le tableau suivant donne le nombre total des condamnations de toutes sortes dans chaque province, pour les années 1885 à 1889, avec les sentences pour les différents délits :—